

20

INTERVENTION DU BURUNDI A LA 21<sup>ème</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL.

Mardi, le 20/01/2015.

GUINEE

Merci Monsieur le Président.

Le Burundi salue la délégation guinéenne et la félicite pour son rapport exhaustif et sa présentation.

La délégation burundaise félicite la Guinée pour la création du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques.

Nous saluons la mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature et l'augmentation du salaire des magistrats qui constituent un pas important du Gouvernement guinéen pour garantir l'indépendance d u pouvoir judiciaire.

Le Burundi note avec satisfaction la mesure prise par le Gouvernement guinéen consistant en l'interdiction du licenciement des femmes pour des raisons liées à la grossesse ou à l'accouchement.

Toutefois, il reste patent que le problème des violences faites aux femmes, notamment les violences familiales et les mutilations génitales féminines, reste posé et avec acuité. Ainsi, nous recommandons à la Guinée de redoubler d'efforts pour éradiquer ce problème de violences faites aux femmes, sous toutes leurs formes.

La délégation burundaise félicite le Gouvernement guinéen pour la mise en place du Comité Interministériel permanent en charge de la rédaction des rapports initiaux et périodiques.

Il est clair que la Guinée est un pays post-conflit qui se remet petit à petit d'une longue crise socio-politique qui l'a déstabilisé ; ainsi, nous l'encourageons d'aller toujours de l'avant dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.

NTAKABURIMVO Marie - Arcile